



## COMPTE RENDU DU CDAS DU 15 JUIN 2015

Lundi 15 juin 2015 s'est tenu le second Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) de la nouvelle mandature.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 – Approbation du procès-verbal du CDAS du 23/03/2015
- 2 – Compte-rendu du CNAS du 13 mai 2015
- 3 – Règlement intérieur
- 4 – Compte-rendu d'activité du psychologue
- 5 – Compte-rendu annuel d'activité 2014
- 6 – Compte-rendu annuel du service social
- 7 – Questions diverses

Dans notre déclaration liminaire, nous avons tout d'abord rappelé l'importance des services de l'action sociale pour les agents, services qui malheureusement subissent aussi les suppressions d'emplois. Solidaires Finances a ensuite interpellé la direction sur les différents points de l'ordre du jour :

- Concernant le compte-rendu du CNAS, il a été remarqué que les tickets restaurants dématérialisés ne pourraient pas être utilisés le week-end.
- Sur le compte-rendu d'activité de la psychothérapeute, on constate une augmentation du nombre d'entretiens, essentiellement sur les plages horaires de fin de journée. Les motifs de consultation sont pour la plupart des cas liés à l'exercice de leur profession, ce qui révèle bien la souffrance des agents au travail.
- En questions diverses, Solidaires Finances s'est félicité de l'avancée significative concernant l'arbre de Noël 2015 pour les agents de l'arrondissement de Valenciennes. Nous avons également renouvelé notre demande sur les solutions de restauration pour les stagiaires de l'INM.

Le procès-verbal du CDAS du 23 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **I – Compte-rendu du CNAS du 13 mai 2015**

Concernant les titres restaurant dématérialisés, il y a 8 départements expérimentateurs. On recense 1161 bénéficiaires dans le Nord.

L'utilisation peut être faite dans le département d'exercice ou dans un département limitrophe, avec un montant plafond de 19 € par achat, utilisable uniquement la semaine, sauf pour certaines missions (ex les Douanes).

Solidaires Finances regrette la limitation d'usage aux seuls jours ouvrés, ne permettant pas aux agents de faire leurs achats le week-end.

La dématérialisation était prévue pour les mois à venir, mais en raison d'un référé d'un prestataire non retenu, la mise en place est soumise à décision du tribunal.

Sur l'expérimentation des CESU (chèques emploi-service) pour les enfants de 6 à 12 ans, au niveau national, 578 demandes ont été recensées pour les trois départements tests. La généralisation du dispositif au niveau national est prévue à l'automne 2015.

## II – Règlement intérieur

Le secrétariat général des ministères financiers a modifié le règlement intérieur type des CDAS.

Le Président a proposé de voter pour ce règlement type ou de faire remonter des amendements à la Centrale, pour vote final lors du prochain CDAS.

Les représentants du personnel ont à l'unanimité demandé à déposer des amendements et remettre le vote au prochain CDAS.

Voici les amendements proposés :

Article 19 : « L'avis émis par le CDAS dans le cadre de la procédure de recrutement du délégué est formulée après un vote à bulletin secret. Si l'un des représentants du personnel présent ayant voix délibérative le demande, il peut être procédé de la même façon pour le renouvellement des fonctions du délégué. »

Amendement proposé par la CGT et validé à l'unanimité par les représentants du personnel : remplacer le terme avis par le mot vote.

Article 22 : « Pour une réunion donnée, si le conseil le décide, à la majorité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative, un relevé de conclusions peut être établi, qui peut être rendu public. »

Amendement proposé par Solidaires Finances et validé par 4 organisations syndicales pour (et 1 abstention) : Remplacer la phrase par « Pour chaque réunion, un relevé de conclusions est rendu public après approbation du secrétaire adjoint ».

Article 26 : « Le conseil peut créer un groupe de travail thématique ».

Amendement proposé par la CGT et validé à l'unanimité par les représentants du personnel : Ajouter le paragraphe de l'article 27 concernant les facilités données aux membres du conseil pour la préparation et le compte-rendu de ce groupe de travail.

Article 27 : « Toutes facilités doivent être données aux membres du conseil pour exercer leurs fonctions. Une autorisation d'absence est accordée, sur simple présentation de leur convocation, aux représentants titulaires du personnel, aux représentants suppléants appelés à remplacer des représentants titulaires empêchés ainsi qu'aux experts convoqués par le président. Les personnels bénéficiaires d'une autorisation d'absence qui participent à la réunion d'un comité avec voix délibérative sont, pendant la durée de cette autorisation, déchargés de leur obligation de service. La durée de cette autorisation comprend :

- la durée prévisible de la réunion,
- les délais de route,
- un temps égal à la durée prévisible de la réunion qui est destiné à la préparation et au compte-rendu du conseil. Ce temps ne saurait être inférieur à une journée ni excéder deux journées. »

Amendement proposé par Solidaires Finances et validé à l'unanimité par les représentants du personnel : Sur le dernier point de l'article, modifier par « un temps égal à la durée prévisible de la réunion pour la préparation et un temps égal pour le compte-rendu ».

## III – Compte-rendu d'activité de la psychothérapeute

Mme Ducatteau, psychothérapeute, était malheureusement absente de cette instance et n'a donc pu répondre à nos questions. Elle devrait être présente lors du prochain CDAS.

Les élus de Solidaires Finances ont toutefois insisté sur le fait que la majorité des entretiens portaient sur des problèmes professionnels et que les rendez-vous étaient pris hors des horaires de travail.

Les quatre besoins les plus fondamentaux au travail sont la reconnaissance, la sécurité, la confiance et l'autonomie. Quand ces besoins sont satisfaits, de façon adaptée et personnalisée, alors les conditions sont réunies pour qu'un agent soit motivé, développe ses capacités et compétences, soit efficace et efficient et heureux au travail.

## IV – Compte-rendu annuel d'activités 2014

Quelques chiffres :

5733 actifs, 3147 enfants

31 berceaux à la crèche Les Marmottes de Lille

Budget de la délégation du Nord : 1 221 151 €

1737 participants pour les séjours dans les résidences EPAF, 304 enfants partis en centre de vacances

256 982 repas servis aux agents dans les structures de restauration collective et 22 450 titres-restaurants

Pour les agents qui peuvent utiliser une structure de restauration collective, n'hésitez pas à compléter l'enquête proposée par l'action sociale du Nord. Si vous n'avez pas recours à la restauration collective, merci d'en préciser les motifs sur ce même questionnaire.

Rappel : voici le lien pour répondre à l'enquête (ça ne prend que quelques minutes !) :

<https://www.galileo.finances.gouv.fr/index.php/727717/lang-fr>

## V – Compte-rendu annuel du service social

Les trois assistantes de service social du département exercent leur activité sur l'ensemble du département du Nord, sous la direction de Mme Bariza ZOUBIR, conseillère technique régionale, qui elle intervient pour la région Grand Nord (Régions Nord Pas-de-calais, Picardie et Haute-Normandie).

Dans le département du Nord, en 2014, sur 10687 agents (actifs et retraités), 359 personnes ont bénéficié d'un accompagnement. 84 aides pécuniaires ont été attribuées à 70 bénéficiaires pour un montant moyen de 1 008 €. Ces aides peuvent être réparties en plusieurs postes : versements directs à des tiers (EDF, eau, loyer, assurances...) et complément destiné à l'aide alimentaire (montant plafonné à 150 €, sous la forme d'un plein de courses par l'utilisation du Drive le plus proche du domicile).

Les aides et les prêts peuvent se cumuler dans la limite de 3 000 € sur une même année civile.

## VI – Questions diverses

*- Arbre de Noël à Valenciennes :*

Les agents du ministère des finances bénéficieront d'un spectacle de cirque le 9 décembre 2015 à Valenciennes. Coût par place : 12 € sur la base d'environ 370 participants. Pour pouvoir assister au spectacle, les agents disposent comme leurs collègues de Nord-Lille d'une autorisation d'absence d'une demi-journée. Les enfants auront également lors de cette journée une distribution de coquille et de chocolat. Ils bénéficieront également d'une carte cadeau.

L'arbre de Noël sera ainsi uniforme pour l'ensemble du département du Nord.

*- Formation des membres du CDAS :*

Une formation test a eu lieu en région parisienne. Sur 180 participants potentiels, seuls 13 étaient présents. Le contenu de la formation s'avère inadapté et va donc être revu et de nouvelles sessions de formations seront proposées en 2016.

*- Organisation d'un goûter des retraités pour Nord-Valenciennes :*

Le goûter des retraités du Valenciennois a existé mais s'est arrêté faute de participants... Néanmoins, dorénavant les retraités de Nord-Valenciennes seront conviés au goûter lillois. Si le nombre de participants le justifie, il sera envisagé de l'organiser à nouveau sur Valenciennes.

*- Restauration pour les stagiaires de l'INM*

La délégation nous confirme qu'une convention est bien mise en place avec le lycée Baggio de Lille. Les services de la formation professionnelle doivent en informer les stagiaires. N'hésitez pas à nous faire remonter toute remarque sur le sujet (modalités d'accès, qualité, prix, ...).